Informations

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION
Permis de conduire - B

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS DE CONDUIRE.
Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire ? Comment se déroule la formation ? Quelles sont les conditions de passage des épreuves ?
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Karine
Téléphone : 0233252324 E-mail : car-in-conduite@hotmail.fr



Cachet de l'auto-école

CAR'IN Conduite
25, place de la République
61400 MORTAGNE au PERCHE
Tél. : 02 33 25 23 24
N° Siret : 750 777 419 00011

Horaires d'ouverture		
Lundi	9h-12h	14h-18h
Mardi	9h-12h	14h-20h
Mercredi	9h-12h	14h-20h
Jeudi	9h-12h	14h-20h
Vendredi	9h-12h	14h-20h
Samedi	8h-13h	

ENJEUX et déroulement de la formation

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.
Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation (voir au dos) se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.
Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.



L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (le code)

POUR PASSER L'ÉPREUVE DU CODE, IL FAUT AVOIR AU MOINS 17 ANS SI VOUS SUIVEZ LA FORMATION TRADITIONNELLE, OU 15 ANS SI VOUS SUIVEZ L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans.

L'examen PRATIQUE

POUR SE PRÉSENTER À L'ÉPREUVE PRATIQUE IL FAUT AVOIR AU MOINS 18 ANS OU 17 ANS SI VOUS SUIVEZ L'AAC ; IL FAUT AVOIR RÉUSSI L'EXAMEN DU CODE.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.



Notice d'explications

enpc ediser

DÈS 15 ANS

Conduite accompagnée

AVEC L'AAC, JE NE PRÉPARE PAS SEULEMENT LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE.

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

Mon enseignant auto-école : .....

Téléphone : 02 33 25 23 24

Mon assureur : ..... Téléphone : .....



Cachet de l'auto-école

CAR'IN Conduite
25, place de la République
61400 MORTAGNE au PERCHE
Tél. : 02 33 25 23 24
N° Siret : 750 777 419 00011

Horaires d'ouverture		
Lundi	9h-12h	14h-18h
Mardi	9h-12h	14h-20h
Mercredi	9h-12h	14h-20h
Jeudi	9h-12h	14h-20h
Vendredi	9h-12h	14h-20h
Samedi	8h-13h	

SE FORMER dans la durée

DÈS 15 ANS, JE PEUX CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE.

2 phases :

PHASE 1 : PÉRIODE DE FORMATION INITIALE

Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend :

- une évaluation préalable (1h) ;
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du «code» ;
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

PHASE 2 : PÉRIODE DE CONDUITE ACCOMPAGNÉE

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le «passage de relais» entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

LES ÉTAPES de la conduite accompagnée

1. INSCRIPTION

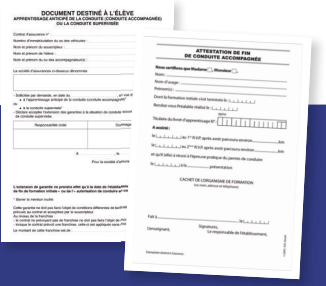
Inscription Cerfa «02»
Livret d'apprentissage
Lettre Accord Assurance



Formation initiale
- Évaluation
- Formation théorique
- ETG (code)
- Formation pratique
- Bilan de compétences

2. FIN DE FORMATION INITIALE

Attestation de
fin de Formation Initiale
Extension de garantie



3. CONDUITE A 1 AN/3000 K

- Rendez-vous
- 1er Rend pédago
- 2ème Ren pédago
- 3ème Ren pédagogiqu

LES ACCOMPAGNATEURS

Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption ;
- avoir l'accord de l'assureur ;
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...) ;
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
- participer au rendez-vous préalable.

Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

Les AVANTAGES

L'ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances :

- surprime de la 1ère année diminuée de 50 % ;
- suppression de la surprime la 2e année si je n'ai occasionné aucun accident.

UNE MEILLEURE RÉUSSITE

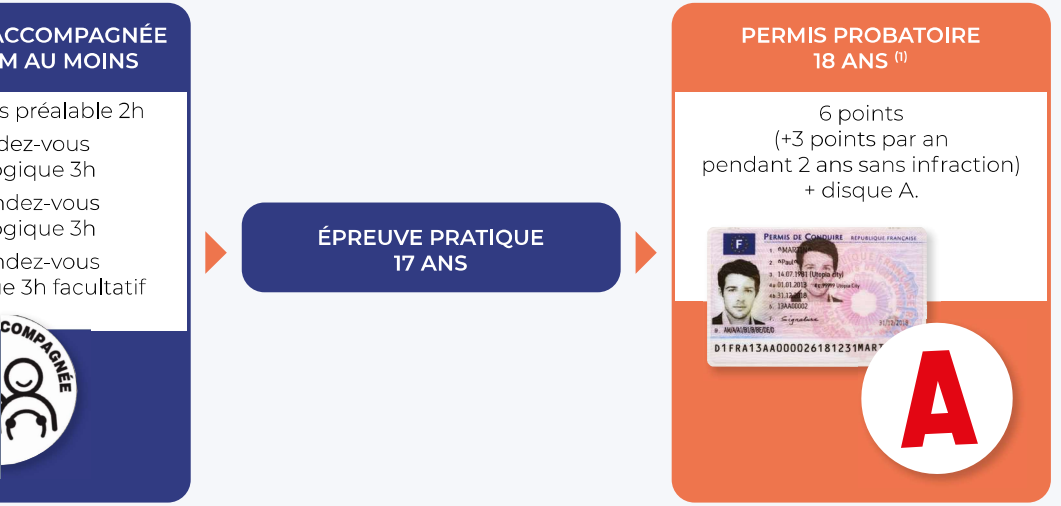
L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.
Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.
À compter du 1er janvier 2019, si je suis une formation post permis (entre le 6e et le 12e mois après l'obtention de mon permis), la période probatoire est réduite à 1 an et demi.

MOINS D'ACCIDENTS

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.
Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.



(1) Conduite seul(e) le premier jour de la majorité, 18 ans.

LES RÈGLES

Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes :

- Ne pas franchir les frontières françaises ;
- Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière) ;
- Disque «conduite accompagnée» ;
- Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).

VITESSES MAXI A				
				
	50	80	100	110

*Sur les sections d'autoroute limitées à 110 km/h

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Pendant la phase de conduite accompagnée, je dois avoir en ma possession :

- le formulaire de demande de permis «02» (ou sa copie) ;
- le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance (le livret peut être dématérialisé) ;
- le disque «Conduite Accompagnée» apposé à l'arrière du véhicule.

L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Articles R.211-3 à R.211-6.
- Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.



Réf. J3NE01_CA-0122

Notice d'explications

enpc ediser

DÈS 18 ANS

Conduite supervisée

UNE FORTE ACQUISITION D'EXPÉRIENCES ET DE CONFIANCE EN SOI DANS UN DÉLAI COURT.

- Une formation complète, avec l'aide d'un enseignant et d'un accompagnateur qu'on connaît bien.
- Un choix que l'on peut faire à tout moment.

Mon enseignant auto-école : .....

Téléphone : 02 33 25 23 24

Mon assureur : ..... Téléphone : .....



Cachet de l'auto-école

CAR'IN Conduite
25, place de la République
61400 MORTAGNE au PERCHE
Tél. : 02 33 25 23 24
N° Siret : 750 777 419 00011

Horaires d'ouverture		
Lundi	9h-12h	14h-18h
Mardi	9h-12h	14h-20h
Mercredi	9h-12h	14h-20h
Jeudi	9h-12h	14h-20h
Vendredi	9h-12h	14h-20h
Samedi	8h-13h	

PLUS SOUPLE que l'AAC

DÈS 18 ANS, JE PEUX CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE

DÈS LA SIGNATURE DU CONTRAT DE FORMATION

APRÈS L'OBTENTION DE L'ATTESTATION DE FIN DE FORMATION INITIALE

Inscrit dans une école de conduite, j'ai la possibilité de compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée me permettant d'acquérir davantage d'expériences, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines. Comme pour la conduite accompagnée, je dois au préalable avoir réussi l'épreuve du code et avoir suivi au moins 20h de conduite en école de conduite si je me forme sur une voiture ayant une boîte de vitesses manuelle. Cette durée est abaissée à 13 heures si je conduis sur boîte automatique.

À la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.

LE RENDEZ-VOUS PRÉALABLE

D'une durée minimale de 2h, le RV préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement.

- Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le «passage de relais» entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.
- À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

LES ÉTAPES de la conduite supervisée

1. INSCRIPTION

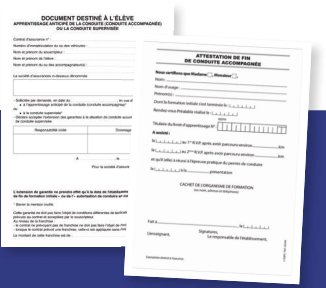
Attestation d'inscription
au permis de conduire
Livret d'apprentissage
Lettre Accord Assurance



Formation initiale
- Évaluation
- Formation théorique
- ETG (code)
- Formation pratique
- Bilan de compétences

2. FIN DE FORMATION INITIALE

Attestation de
fin de Formation Initiale
Extension de garantie



3. CON SUPER

- Rendez-vou 2 heures c
- Expérience de suffisante pa



La phase de CONDUITE SUPERVISÉE

LES ACCOMPAGNATEURS

Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption ;
- avoir l'accord de l'assureur ;
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...) ;
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
- participer au rendez-vous préalable.

Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

L'ASSURANCE

L'accord préalable (extension de garantie) écrit de l'assureur est indispensable. Il permet de couvrir le ou les véhicules utilisés pour la conduite et ses occupants.

LES RÈGLES

Pendant toute la période de conduite supervisée :

- Je conduis sur le réseau routier et autoroutier du territoire national à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques.
- Mon véhicule est équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir vers l'arrière).
- J'ajoute le disque «conduite accompagnée».

VITESSES MAXI				
A	N16 HEBECOURT	N16 HEBECOURT	*	
	50	80	100	110

*Sur les sections d'autoroute limitées à 110 km/h

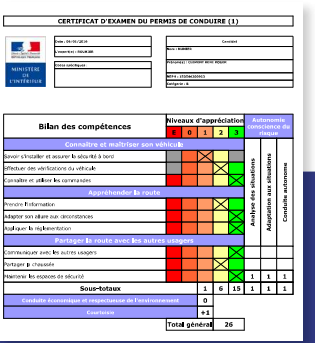
...DUITE
...RVISÉE

...us préalable :
...de conduite.
... conduite jugée
...r l'enseignant.

...COMPAGNÉE

ÉPREUVE PRATIQUE

CEPC valable 4 mois


CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation E	0	1	2	3	Autonomie lors de l'épreuve du circuit
Connaître et maîtriser son véhicule						
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						
Effectuer des vérifications du véhicule						
Connaître et utiliser les commandes						
Appréhender la route						
Prendre l'information						
Adapter son allure aux circonstances						
Appliquer la réglementation						
Partager la route avec les autres usagers						
Communiquer avec les autres usagers						
Partager la chaussée						
Maîtriser les espaces de sécurité						
Sous-totaux		1	6	15	1	1
Conduite économique et respectueuse de l'environnement		0				
Courtoisie		+1				
	Total général	26				

Analyse des situations | Adaptation aux situations | Conduite autonome

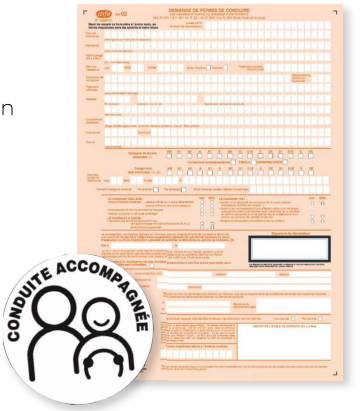
PERMIS PROBATOIRE

6 points
(+2 points par an
pendant 3 ans sans infraction)
+ disque A.



A

DOCUMENTS OBLIGATOIRES



Lors de la conduite supervisée, je dois avoir avec moi :

- l'attestation d'inscription au permis de conduire ;
- le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance (le livret peut être dématérialisé) ;
- le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.

L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

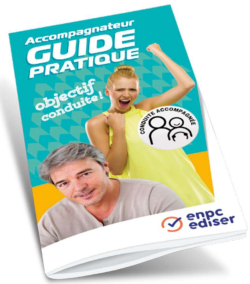
- Articles R.211-3 à R.211-6.
- Décret n° 2009-1590 du 18 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite d'un véhicule à moteur et au permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

LE GUIDE DE L'ACCOMPAGNATEUR

Le complément de votre formation.

- Vous y trouverez toutes les informations utiles et des conseils à partager entre vous et votre accompagnateur.
- 32 pages en couleurs, gardez-le dans votre boîte à gants.

Demandez-le à votre auto-école.



Réf. J3DP00-0122

Informations

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION
Permis de conduire - BE

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS DE CONDUIRE.
Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire ? Comment se déroule la formation ? Quelles sont les conditions de passage des épreuves ?
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Karine
Téléphone : 0233252324 E-mail : car-in-conduite@hotmail.fr



Cachet de l'auto-école

CAR'IN Conduite
25, place de la République
61400 MORTAGNE au PERCHE
Tél. : 02 33 25 23 24
N° Siret : 750 777 419 00011

Horaires d'ouverture		
Lundi	9h-12h	14h-18h
Mardi	9h-12h	14h-20h
Mercredi	9h-12h	14h-20h
Jeudi	9h-12h	14h-20h
Vendredi	9h-12h	14h-20h
Samedi	8h-13h	

ENJEUX et déroulement de la formation

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous..

L'objectif du permis BE est d'être capable de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et ne dépassant pas 3,5 tonnes. L'addition des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieur à 4,25 tonnes sans dépasser les 7 tonnes.
L' ensemble de véhicules (voiture + remorque) ne doit pas dépasser 18 mètres et la remorque 12 mètres (sans inclure le dispositif d'attelage). Ne pas respecter ces règles est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 750€ .

L'examen BE est constitué de deux épreuves : l'une dite hors circulation (HC) et l'autre appelée épreuve en circulation (CIR). Il est obligatoire de détenir l'épreuve HC pour pouvoir se présenter à l'épreuve CIR.
Épreuve complète (HC + CIR) : 60 minutes.
Épreuve en circulation seule (avec HC conservée) : 30 minutes.

L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

Elle est découpée en plusieurs séries de tests :

- un contrôle concernant les vérifications de sécurité basiques, l'attelage et le dételage d'un ensemble.
- un thème tiré au sort, choisi par l'expert parmi les 6 existants.
- l'Interrogation Orale dont l'objectif est de s'assurer, au cours d'un échange, que le candidat possède des connaissances théoriques liées à la sécurité et qu'il est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes.
  Cette épreuve individuelle est constituée d'un questionnaire tiré au sort parmi 12 fiches.

LE TEST DE MANIABILITÉ

L'expert fait tirer au sort l'exercice de maniabilité au premier candidat de la matinée et au premier candidat de l'après-midi.
Une fois l'exercice choisi, l'accompagnateur, dont la présence est obligatoire, positionne la voiture sur le « point A » de la fiche de maniabilité à côté et la remorque. Le terme remorque désigne une remorque ou une caravane.

Dans les 5 minutes imparties le candidat :

- Ne doit pas déplacer, renverser ou incliner un obstacle, tant en marche arrière qu'en marche avant.
- Ne doit pas sortir de l'aire de manœuvre en franchissant la ou les lignes de rives avec la bande de roulement d'un pneu de l'ensemble de véhicules.
- Doit immobiliser le véhicule au point A, sans franchir la zone matérialisant :
  - la place de stationnement ;
  - l'arrêt de précision.



Il faut obtenir un minimum de 19 points sur 23, ne pas commettre d'erreur éliminatoire et ne pas avoir reçu un résultat défavorable à l'exercice de maniabilité pour réussir l'épreuve HC. Le candidat conserve la réussite à cette partie de l'examen durant 3 ans, à condition que son examen du Code de la route soit également valide.

L' expert vérifie l'identité des candidats. Sans justification d'identité, l'examen est refusé !

L'examen PRATIQUE

Le temps de 30 minutes consacré à l'épreuve en circulation comprend :

- l'accueil, la vérification de l'identité et la présentation de l'épreuve ;
- les vérifications et les dispositions préalables à la conduite du véhicule ;
- l'établissement du bilan des compétences.

L'épreuve en circulation a lieu sur de multiples itinéraires composés d'environ 1/3 d'agglomération et 2/3 de rase campagne (route/autoroute).

Tout au long du trajet, l'examinateur devra s'assurer que le candidat :

- est respectueux du code de la route
- circule sans créer de danger ou de gêne pour lui ainsi que pour les autres
- a conscience des particularités engendrées par la conduite d'un ensemble de véhicules
- a la maîtrise des commandes et qu'il sait manipuler son véhicule
- est autonome pour suivre et respecter un trajet

Il faut obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre de faute entraînant une élimination.

L'expert communique le résultat au candidat et procède à un commentaire pédagogique à propos des points nécessitant un complément de formation.

Un résultat favorable à l'épreuve en circulation entraîne la réussite à l'examen.

LES ERREURS ÉLIMINATOIRES

Avec ou sans intervention de l'expert, une erreur éliminatoire entraîne l'échec.

Elle est constituée en cas de :

- circulation à gauche sur chaussée à double sens ;
- franchissement d'une ligne continue ;
- circulation sur bande d'arrêt d'urgence et/ou voies réservées ;
- non-respect d'un panneau d'accès interdit (routes et autoroutes) ;
- circulation en sens interdit ;
- non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt.

En cas d'insécurité, l'expert peut également arrêter l'examen entraînant l'échec.

Dans tous les cas, sans en préciser le caractère éliminatoire, l'expert signale clairement cette erreur au candidat.



LE PROGRAMME de formation

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Maîtriser le maniement de l'ensemble du véhicule dans un trafic faible ou nul et effectuer les vérifications courantes de sécurité	· Connaître les principaux organes et équipements de l'ensemble, les principales commandes et le tableau de bord. · S'installer au poste de conduite et connaître les documents spécifiques au conducteur du véhicule, au véhicule tracteur et à la remorque. · Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur. · Diriger l'ensemble en marche avant et en marche arrière, en ligne droite et en courbe et savoir réaliser un arrêt de précision. · Regarder autour de soi et avertir. · Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (accès au véhicule, gestes et postures). · Savoir réaliser un attelage et un dételage.
Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble et circuler dans des conditions normales	· Rechercher la signalisation spécifique, les indices utiles et en tenir compte. · Connaître et respecter les règles de circulation (notamment celles spécifiques aux ensembles). · Positionner l'ensemble sur la chaussée et choisir la voie de circulation. · Utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations. · Tourner à droite et à gauche. · Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. · Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	· Évaluer et maintenir les distances de sécurité. · Croiser, dépasser, être dépassé. · Négocier les virages de façon sécurisante. · Connaître les caractéristiques des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. · Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation. · S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. · Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. · Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. · Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. · Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	· Suivre un itinéraire de manière autonome. · Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. · Savoir préparer un trajet longue distance en autonomie. · Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : · Protéger, Alerter, Secourir. · Connaître les aides à la conduite (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). · Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. · Pratiquer l'éco-conduite.

Informations

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Permis de conduire - A1-A2

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS DE CONDUIRE.
Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire ? Comment se déroule la formation ? Quelles sont les conditions de passage des épreuves ?
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Steven
Téléphone : 0233252324 E-mail : car-in-conduite@hotmail.fr



Cachet de l'auto-école

CAR'IN Conduite
25, place de la République
61400 MORTAGNE au PERCHE
Tél. : 02 33 25 23 24
N° Siret : 750 777 419 00011

Horaires d'ouverture		
Lundi	9h-12h	14h-18h
Mardi	9h-12h	14h-20h
Mercredi	9h-12h	14h-20h
Jeudi	9h-12h	14h-20h
Vendredi	9h-12h	14h-20h
Samedi	8h-13h	

ENJEUX et déroulement de la formation

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés au risque routier.
L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases : la première hors circulation, la seconde en circulation.
Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.



L'ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO (le code)

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant la diffusion de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans.

L'examen PRATIQUE

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Les épreuves pratiques ont pour but de vérifier que vous avez acquis les compétences nécessaires pour conduire seul, sans mettre en danger votre sécurité ou celle des autres.

Le résultat de l'épreuve hors circulation est communiqué à l'issue de la prestation et celui de l'épreuve en circulation est communiqué 48 heures après.

À l'issue de l'épreuve, le résultat est noté sur le CEPC (Certificat d'Examen du Permis de Conduire) et envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire.



L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage.

L'épreuve dite du plateau s'effectue sur la piste d'examen de votre département. Choisissez bien vos points de repère lors de vos entraînements pour ne pas être perturbé par le changement de piste.

- Enchaîner l'ensemble des exercices les uns après les autres
- 2 essais pour réaliser l'ensemble des exercices
- Si échec pendant l'un des exercices, le deuxième essai repart du déplacement sans l'aide du moteur.

Pour obtenir un résultat favorable à cette épreuve, vous devez obtenir un A ou un B.
Si vous avez un C lors du premier essai, vous avez un deuxième essai.

L'ÉPREUVE CIRCULATION

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux, plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

LE PROGRAMME de formation

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation	· Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard. · Connaître la conception de la moto : ses principaux organes, les principales commandes. · Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur). · Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité. · Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances. · Monter et rétrograder les rapports de vitesse. · Maîtriser la réalisation d'un freinage. · Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité. · Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager). · Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique). · Maîtriser les techniques d'inclinaison. · Réaliser un freinage d'urgence.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	· Connaître et respecter les règles de circulation. · Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues). · Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. · Adapter l'allure aux situations. · Tourner à droite et à gauche en agglomération. · Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. · Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	· Évaluer et maintenir les distances de sécurité. · Croiser, dépasser, être dépassé. · Négocier les virages de la façon la plus sécurisante. · Communiquer avec les autres usagers. · Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. · Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible. · S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. · Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. · Connaître la signalisation spécifique et les règles relatives à la circulation inter-files : types de routes et voies de circulations autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction. Savoir la pratiquer dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés. · Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. · Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels tunnels, ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	· Suivre un itinéraire de manière autonome. · Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie. · Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer. · Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir. · Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aide à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse). · Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. · Pratiquer l'écoconduite.

LE PROGRAMME de formation

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	· Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. · Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. · Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. · Démarrer et s'arrêter. · Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. · Utiliser la boîte de vitesses. · Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. · Regarder autour de soi et avertir. · Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	· Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. · Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. · Adapter l'allure aux situations. · Tourner à droite et à gauche en agglomération. · Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. · Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. · S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	· Évaluer et maintenir les distances de sécurité. · Croiser, dépasser, être dépassé. · Passer des virages et conduire en déclivité. · Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. · S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. · Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. · Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. · Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. · Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	· Suivre un itinéraire de manière autonome. · Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. · Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. · Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. · Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). · Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. · Pratiquer l'écoconduite.

Informations

PERMIS AM

VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LES PERMIS.
Quel permis ? À quel âge ? Sur quel véhicule ? Quelle formation et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Steven

Téléphone : 0233252324 E-mail : car-in-conduite@hotmail.fr



Cachet de l'auto-école

CAR'IN Conduite
25, place de la République
61400 MORTAGNE au PERCHE
Tél. : 02 33 25 23 24
N° Siret : 750 777 419 00011

Horaires d'ouverture		
Lundi	09h/12h	14h/18h
Mardi	09h/12h	14h/20h
Mercredi	09h/12h	14h/20h
Jeudi	09h/12h	14h/20h
Vendredi	09h/12h	14h/20h
Samedi	08h/13h	

LE PERMIS AM

DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation.

Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.



ÉQUIPEMENT PENDANT LA FORMATION

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

BIEN COMPRENDRE le permis AM

	OPTION CYCLOMOTEUR		OPTION QUADRICYCLE LÉGER
Âges	14 ans		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	≤ 50 cm^3 ou 4 kW		
Poids à vide	-		< 350 kg
Restriction	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger.	

LA FORMATION de 8 heures minimum

LE PROGRAMME DE FORMATION			
SÉQUENCES	**DURÉE**	**INTITULÉ**	**CONTENU**
Séquence 1	30 minutes	Formation pratique hors circulation	· Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. · Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
Séquence 2	Minimum 1 h (a)	Formation à la conduite hors circulation.	· Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquence 3	30 minutes	Apports théoriques (code de la route).	· Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
Séquence 4	Minimum 3 h (a)	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	· Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
Séquence 5	Minimum 1 h (b)	Sensibilisation aux risques	· Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

a. Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).
b. La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.



ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE CORRESPONDANT À LA CATÉGORIE AM DU PERMIS DE CONDUIRE

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

Nom de l'organisme : .....
N° d'agrément : .....
N° SIREN ou SIRET : .....
Adresse : .....
Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : .....

ATTESTE QUE :

Nom de famille : .....
Nom d'usage : .....
Prénom(s) : .....
Né(e) le : ..... à : .....
Adresse : .....

A SUIVI ..... HEURES DE FORMATION PRATIQUE :
☐ OPTION CYCLOMOTEUR
☐ OPTION QUADRICYCLE LÉGER À MOTEUR

Nom de l'enseignant : .....
N° de l'autorisation d'enseigner : .....
Date de délivrance de l'attestation : .....

Signature du bénéficiaire de la formation
Pour l'élève mineur, signature de ou des parents ou du représentant légal

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément

Avertissement
La présente attestation autorise, pendant quatre mois à compter de la date de sa délivrance, le conducteur, sur le territoire national, d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur. Au-delà de ce délai, le conducteur doit être titulaire de la catégorie AM du permis de conduire.

Un exemplaire Élève, un exemplaire Établissement, un exemplaire Préfecture

Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.
Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS AM					
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA*	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Ouvrage permis AM				
	Autre				
FORMATION	Hors circulation				
	En circulation				
	Théorie				
	Autre				
	Heures en supplément				
ou FORFAIT AM					
				MONTANT TOTAL EN € TTC	

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dates des sessions de formation :

La formation «option cyclomoteur» doit être effectuée sur des véhicules du centre de formation.

Lors de la formation «option quadricycle léger», le véhicule peut ne pas appartenir au centre de formation. Dans ce cas, il doit être couvert par une assurance pour toute la période d'apprentissage.

La formation AM fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L.213-2 et R.213-3 du Code de la Route ; l'arrêté du 22 décembre 2009 ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. AM3DP00-0122

enpc ediser